Association Aditus

DOSSIER DE PRESSE

9 juillet 2012

Relais téléphonique public

Paris République

www.aditus.fr/cabine

450 000 personnes sont sourdes sévères ou profondes en France. Sans accessibilité tenant compte de leurs modes de communication spécifiques, elles se retrouvent **quotidiennement en situation de handicap**, ainsi que leur entourage familial, professionnel et social. C'est tout particulièrement le cas avec l'usage du téléphone. 1,2 millions autres personnes ont une surdité moyenne, et 2,4 millions une surdité légère.

Alors que les associations, les opérateurs de téléphonie et les pouvoirs publics planchent sur les conditions du développement des centres relais téléphoniques en France, **l'association Aditus ouvre le premier service de relais téléphonique public**. Une cabine téléphonique accessible aux personnes sourdes ou malentendantes leur permet de passer des appels dans le mode de communication de leur choix (LSF, LPC, mode texte), à Paris, dans le quartier de République.

SOMMAIRE

Les centres relais :
L'accès au téléphone des personnes sourdes et de leur entourage
- Mobilisation pour le développement de centres relais téléphoniques généralistes..... 3
- D'autres modalités d'accessibilité téléphonique..... 4
- Vers la garantie d'une accessibilité téléphonique intégrale ?..... 5

Pour contribuer au développement de l'accessibilité téléphonique
Un service inédit de l'association Aditus : le relais téléphonique public
- Présentation du projet..... 7
- La « malle téléphonique »..... 9
- Le mode d'emploi du relais téléphonique public..... 10
- Le kit de communication..... 12
- Les partenaires qui contribuent au projet : Websourd et Extramuros..... 13
- Les partenaires qui soutiennent et permettent la réalisation du projet..... 15

- L'association Aditus..... 16

- Contacts..... 17

L'accès au téléphone des personnes sourdes et de leur entourage

Les centres relais

Que ce soit dans leur vie personnelle, sociale, professionnelle ou pour leur sécurité, les personnes sourdes et les personnes handicapées de la parole se trouvent en situation de handicap face au téléphone, outil pourtant incontournable au quotidien, ainsi que les personnes entendantes qui cherchent à les joindre.

Les centres relais sont des services permettant aux personnes sourdes et aux personnes handicapées de la parole d'accéder en temps réel aux échanges téléphoniques avec leurs interlocuteurs.

Un centre relais téléphonique a pour mission de rendre accessible en temps réel un échange téléphonique entre une personne sourde et son interlocuteur entendant : depuis une plate-forme téléphonique, interprètes en Langue des Signes Française (LSF), codeurs en langage parlé complété (LPC) et transcripteurs (texte) prennent en charge les appels via un site internet et une webcam.

Mobilisation pour le développement de centres relais téléphoniques généralistes

Déjà développés dans d'autres pays, les centres relais font, depuis 2006 en France, l'objet d'une **mobilisation importante des associations** de personnes sourdes ou malentendantes, notamment de l'Unisda et de ses organisations membres ou partenaires (comité de pilotage pour définir les objectifs de qualité à atteindre par les centres relais, co-production d'un documentaire sur les centres relais des États-Unis diffusés sur France 5, démonstrations aux représentants des candidats à l'élection présidentielle de 2007, blog dédié, interpellations règulières des pouvoirs publics, élus et gouvernements successifs, congrès en 2009 avec l'ensemble des parties prenantes, etc.)

En 2007, la question de l'accessibilité téléphonique a été débattue par les députés puis les sénateurs qui avaient à se prononcer sur un **amendement** créant le dispositif de relais téléphonique et garantissant sa prise en charge. Soutenu par pluseurs parlementaires au-delà des clivages politiques, l'amendement a finalement été rejeté par le gouvernement.

Plusieurs communications gouvernementales se sont ensuite enchaînées depuis la Conférence Nationale du Handicap du 8 juin 2008 au cours de laquelle le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait annoncé que « *pour que les personnes sourdes et malentendantes aient accès au téléphone, vont être créés des centres relais qui permettront d'assurer en simultané la traduction des conversations. Il s'agit d'une innovation qui est essentielle.* »

Ainsi, une **concertation** a été engagée par le Comité Interministériel au Handicap, avec la Fédération Française des Télécoms et les associations représentant les personnes sourdes ou malentendantes, autour d'un **projet de pilote** confirmé une première fois par le plan gouvernemental « handicap auditif » annoncé le 10 février 2010 par Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité, puis le 9 juin 2011, par Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale. Plusieurs fois reportée, la préparation de ce pilote se poursuit actuellement avec les mêmes acteurs.

D'autres modalités d'accessibilité téléphonique

Au-delà de la mobilisation pour le développement de centres relais généralistes permettant l'accessibilité de n'importe quel type d'appel (personnel, professionnel, vers les services publics, vers les services clients, etc.), plusieurs formes d'accessibilité téléphonique sont déjà prévues par les textes ou ont déjà fait l'objet d'un développement :

• Appels d'urgence

La loi du 11 février 2005 prévoit l'accessibilité des appels d'urgence aux personnes sourdes ou malentendantes. Un décret a précisé qu'elle devait être disponible selon les mêmes principes qu'un centre relais téléphonique, en LSF, en LPC et par texte, en mobilisant tous les supports téléphoniques et informatiques possibles, et en tenant compte des spécificités de l'appel d'urgence. Depuis le 14 septembre 2011, un nouveau numéro, le 114, permet de contacter les services d'urgence par SMS et par fax.

• Appels vers les services publics

La même loi du 11 février 2005 impose également l'accessibilité des services de communication publique en ligne, donc celle de la téléphonie des services de l'État, des collectivités locales et des établissements publics qui en dépendent. À ce jour, aucune mise en œuvre n'a été engagée.

• Appels en milieu professionnel

A l'initiative de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), une expérimentation a été engagée afin d'évaluer l'impact des centres relais téléphoniques sur la vie professionnelle de salariés sourds. Aujourd'hui, dans le cadre des aménagements de poste et de leur obligation d'emploi de personnes handicapées, les employeurs peuvent faire appel à un service de relais téléphonique spécialisé pour leurs salariés sourds.

• Appels vers les services clients et hotlines

Afin de pouvoir être contactées directement par leurs clients sourds ou malentendants, les entreprises peuvent rendre leur service clients ou leur hotline accessible, soit avec un service de relais téléphonique spécialisé, soit avec des conseillers clientèle eux-mêmes formés pour communiquer en Langue des Signes ou par chat (cette deuxième solution représentant d'ailleurs un nouveau secteur professionnel accessibles aux personnes sourdes elles-mêmes).

Cependant, l'objectif doit rester celui d'une **accessibilité téléphonique globale garantie pour tous les types d'appel.**

Vers la garantie d'une accessibilité téléphonique intégrale ?

L'**ARCEP** (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) a commandé et publié en 2011 une étude d'évaluation des besoins des personnes sourdes ou malentendantes en matière d'accessibilité téléphonique. L'ARCEP indique sur son site que : « *La directive « service universel » modifiée par l'adoption du nouveau « paquet télécoms » du 25 novembre 2009, renforce de manière significative les garanties en faveur des personnes handicapées. Elles doivent, en effet, pouvoir bénéficier à la fois d'un accès et d'un choix équivalents à ceux dont bénéficient les autres utilisateurs de services de communications électroniques.*
S'agissant des personnes déficientes auditives, la création de centres relais spécifiques devrait en principe contribuer à atteindre l'objectif d'équivalence assigné aux Etats membres, dès lors que ces centres ne seraient pas limités à la connexion aux services d'urgence et auraient des plages horaires d'ouverture suffisantes. »
L'étude apporte des « informations précises sur les besoins des personnes sourdes et malentendantes, le dimensionnement de la demande, ainsi que les coûts et enjeux liés à la mise en place de ces centres » et « comporte en outre des comparaisons internationales détaillées. »
[étude téléchargeable sur le site de l'ARCEP : www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1%5Buid%5D=1346&tx_gsactualite_pi1%5BbackID%5D=1&cHash=738d8d236f]

Deux questions cruciales se posent pour envisager le développement des centres relais téléphoniques généralistes en France :

• **la formation des professionnels de la communication accessible** : les interprètes en Langue des Signes Française, les codeurs en Langage Parlé Complété et les transcripteurs (texte), dûment qualifiés et expérimentés, sont aujourd'hui en nombre encore très insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins (centres relais téléphoniques mais également tous les objectifs d'accessibilité fixés par la loi). Malgré les promesses du plan « handicap auditif » annoncé par le gouvernement en 2010, aucune mesure n'a encore été engagée ;

• **le financement des centres relais** : Les budgets nécessaires sont conséquents, le mode de financement des centres relais doit encore être défini. Les centres relais relevant d'une logique d'accessibilité, l'hypothèse d'un financement par les usagers sourds, qui deviendraient clients, est écartée par les associations représentatives (car contradictoire avec le principe d'accessibilité, et source d'inégalités entre ceux qui en auraient les moyens et les autres).

Cette accessibilité téléphonique ne doit pas être pensée uniquement comme une réponse aux seules personnes sourdes ou malentendantes : elle permet également aux personnes entendantes de contacter et d'être appelées par les personnes sourdes. **C'est donc la société toute entière qui gagnera en accessibilité avec le développement des centres relais téléphoniques**.

Qu'attendre d'un réseau de centres relais ?

Les centres relais en France et les objectifs à atteindre, selon l'Unisda

(extraits de son rapport 2006) :

1 L'accessibilité totale, pure et simple, de toutes les communications téléphoniques, en temps réel.

Un réseau de centres relais devra avoir pour mission d'assurer l'accessibilité de toutes les communications téléphoniques, sans restriction. Il ne faudra pas avoir à se poser la question de savoir si tel ou tel type d'appel peut relever d'un centre relais téléphonique. Qu'il s'agisse d'un appel « nécessaire » ou d'un appel « de confort », le centre relais tous les appels, quelles que soient leurs durées. L'accessibilité téléphonique doit s'envisager de manière absolue pour permettre aux publics de personnes sourdes ou malentendantes l'usage de l'outil téléphonique comme n'importe quel autre usager entendant peut le faire.

2 L'accessibilité téléphonique gratuite.

Le coût de cette accessibilité ne doit pas être supporté par l'usager sourd ou malentendant. Seul le prix des communications doit lui être facturé, comme pour n'importe quel autre usager.

3 L'accessibilité téléphonique permanente.

Si cette accessibilité est absolue, elle doit également être assurée 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, quel que soit l'interlocuteur contacté, quel que soit la durée de l'appel.

4 L'accessibilité téléphonique adaptée à tous les publics de personnes sourdes ou malentendantes.

Un réseau de centres relais doit pouvoir répondre aux besoins de communication adaptée de tous les publics concernés : par la transcription écrite, par l'interprétation en Langue des Signes Française, par le codage en Langue française Parlée Complétée. Les formules mixtes (type Captel) doivent également être proposées.

5 L'accessibilité téléphonique simple d'usage.

La technique nécessaire pour contacter les centres relais doit rester simple à installer et à manipuler : Internet, téléphone mixte pour la transcription écrite, webcam ou caméra raccordée à l'écran de télévision pour les liaisons vidéos, usage possible du téléphone mobile.

6 L'accessibilité téléphonique répondant à des exigences de qualité.

Les centres relais labellisés doivent être soumis au respect de règles de qualité définies par les représentants d'usagers et les Pouvoirs publics : qualification des téléopérateurs, règles de déontologie, durée de la prise en compte de l'appel, vitesse et qualité de la transcription écrite, etc.

Un service inédit, de l'association Aditus : le relais téléphonique public

Pour contribuer au développement de l'accessibilité téléphonique

Le chantier de l'accessibilité téléphonique nécessitera plusieurs années pour développer un réseau de centres relais permettant l'accès au téléphone 24h/24 à la maison, en mobilité et au bureau. Mais les besoins sont immédiats.

Aussi, l'association Aditus a choisi de développer un service de relais téléphonique public. A l'instar des cabines téléphoniques publiques qui permettaient de téléphoner en l'absence de téléphone à domicile, ou des cybercafés pour se connecter à Internet, **l'association Aditus ouvre à Paris, dans le quartier de République, un service inédit : une cabine de relais téléphonique. Cette cabine permet de passer des appels téléphoniques dans le mode de communication de son choix** : Langue des Signes Française, Langage Parlé Complété, ou en mode texte.

Le service est ouvert **5 demi-journées par semaine** :

- le lundi de 14h à 17h45,
- le mardi de 9h à 12h45,
- le mercredi de 9h à 12h45,
- le jeudi de 14h à 17h45,
- le vendredi de 9h à 12h45.

L'espace est situé à Paris, dans le quartier de **République**, choisi pour son accessibilité et la rénovation en cours du quartier (5 lignes de métro à la station République, 3 à la station Strasbourg-Saint-Denis, et une à la station Jacques Bonsergent, toutes à proximité de l'espace, aussi entouré de stations Vélib).

Afin de se conformer aux **exigences de qualité** formulées par les associations représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes, le service :

- est **entièrement gratuit** pour les usagers (sauf en ce qui concerne leurs frais de déplacement pour se rendre jusqu'à l'espace de l'association Aditus) ;

- est **simple d'usage** : un accueil du public est assuré pour guider les usagers du service, des modes d'emploi (voir plus loin) sont affichés et leur version vidéo est diffusée sur place et en ligne, des ateliers d'initiation seront animés, notamment à l'attention des personnes sourdes jeunes et âgées ;

- et s'appuie sur la plate-forme Elision, développée par la société coopérative d'intérêt collectif **Websourd**, qui prend en compte simultanément les **3 modalités de communication** spécifiques aux publics de personnes sourdes ou malentendantes (LSF, LPC et texte simultané), et qui fait appel à un réseau de professionnels de la communication accessible dûment qualifiés : exclusivement des interprètes LSF et des codeurs LPC **diplômés et formés au relais téléphonique**, ainsi que des vélotypistes qui maitrisent une technique **performante** de transcription écrite simultanée (appelée vélotypie).

La « **malle téléphonique** » a été conçue avec l'entreprise d'insertion Extramuros. Elle se veut ergonomique et mobile (voir descriptif plus loin).

Pour assurer la gratuité du service, l'association Aditus est soutenue par **4 partenaires** :

- la *fondation Bettencourt Schueller* ;
- la *fondation Crédit Coopératif* ;
- le *Fonds Handicap et Société* de la mutuelle Intégrance ;
- le *programme Égalis* de la Macif.

Ce projet pilote est programmé sur une première phase de 6 mois. Cette phase permettra d'évaluer la qualité du dispositif et de l'améliorer, d'analyser la fréquentation du service et les comportement des usagers, afin de préparer et d'engager la phase suivante, sur trois ans, avec un nombre supérieur de cabines et des plages horaires étendues pour accueillir le public, en fonction des besoins recensés.

Présentation du service au public, sur le site www.aditus.fr/cabine

Vous avez un coup de fil à passer pour appeler votre médecin ? Votre mairie ? Votre collègue ? Votre tante ou votre meilleur ami ? N'hésitez plus !

À Paris, dans le **quartier de République,** un nouvel espace est ouvert au public pour téléphoner grâce à un centre relais téléphonique.

Comme une cabine téléphonique, le service vous permet de passer vos appels :

- en **Langue des Signes Française**,
- en **LPC,**
- en **mode texte**.

Grâce à une caméra et un clavier, des opérateurs en ligne (interprètes, codeurs, vélotypistes) vous mettent en relation avec vos interlocuteurs et rendent vos conversations téléphoniques accessibles en temps réel.

L'entrée est libre, vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous. Vous pouvez venir :

- le lundi de 14h à 17h45,
- le mardi de 9h à 12h45,
- le mercredi de 9h à 12h45,
- le jeudi de 14h à 17h45,
- le vendredi de 9h à 12h45.

Le service est gratuit. Vous pouvez appeler qui vous voulez : appels personnels, appels administratifs, appels professionnels. Vous pouvez passer autant d'appels que vous le souhaitez, dans la limite de 15 minutes par appel.

Vos conversations sont confidentielles. Qu'ils soient interprètes, codeurs ou vélotypistes, tous les opérateurs sont qualifiés et diplômés. Ils respectent un code déontologique.

Sur place, une équipe est là pour vous accueillir et vous guider dans l'utilisation du service.

2 conseils pratiques ! Avant de venir, n'oubliez pas :

- de préparer les numéros de téléphone des personnes que vous souhaitez joindre, ainsi que les renseignements utiles (votre numéro de dossier pour un appel administratif, par exemple)
- de consulter notre site pour des informations de dernière minute (changement d'horaire, fermeture exceptionnelle, etc).

Ce service vous est proposé par l'Association Aditus, grâce à ses partenaires.

À bientôt !

Version bilingue Français / LSF : vidéo en ligne sur www.aditus.fr/cabine

La malle téléphonique

la première véritable cabine téléphonique conçue pour les personnes sourdes ou malentendantes

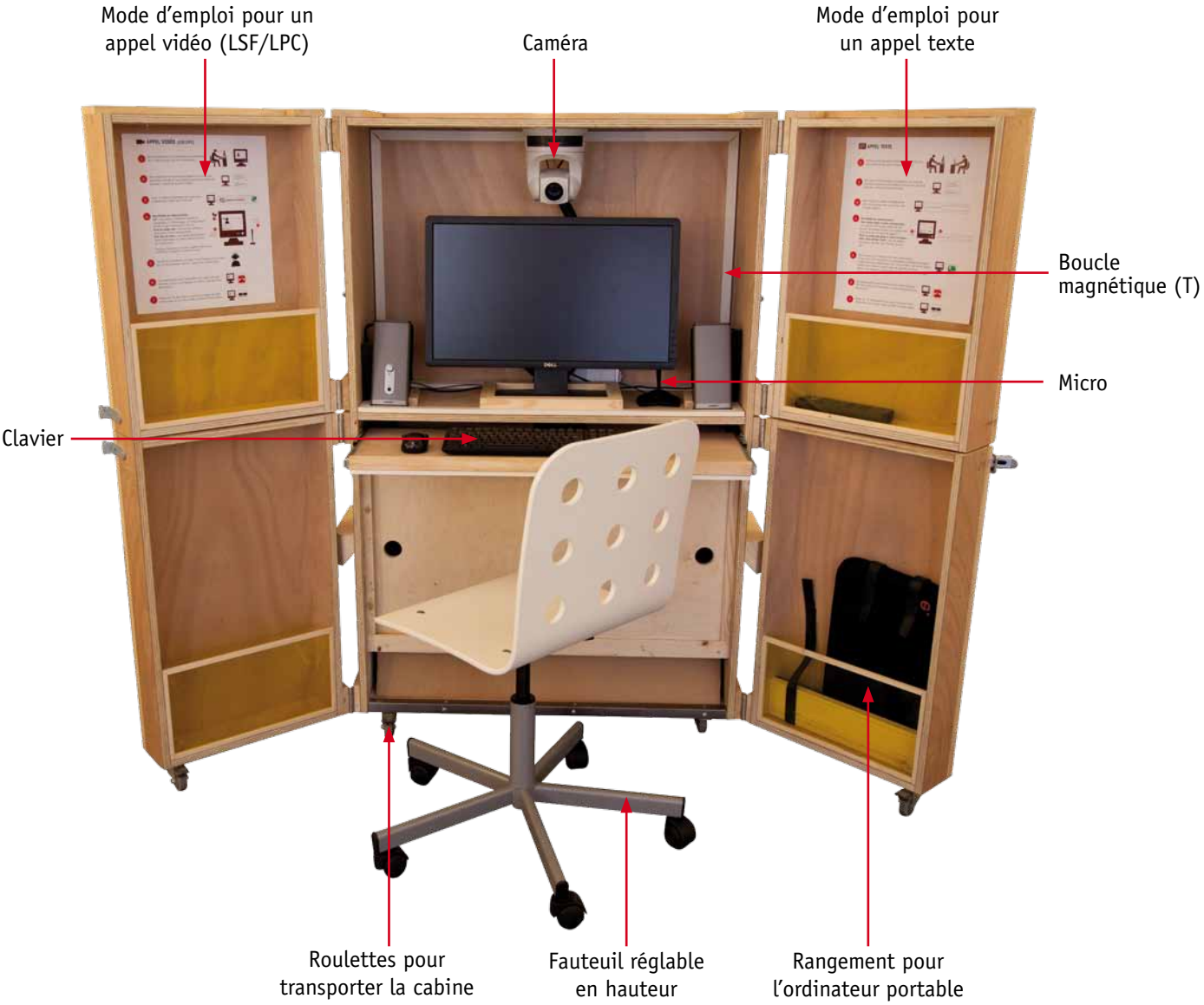

La cabine est une création spécifique d'Extramuros, entreprise créative d'insertion.
Elle a été réalisée à partir d'une malle de transport d'oeuvre d'art mis au rebut. Afin de réduire l'impact écologique de cet objet, l'ensemble des produits utilisés sont écologiques ; afin de maximiser son impact social, des personnes en insertion ont participé à sa fabrication.
www.extramuros-paris.com

APPEL VIDÉO (LSF/LPC)

1 Positionnez-vous face à la caméra pour que l'interprète ou le codeur puisse vous voir correctement.

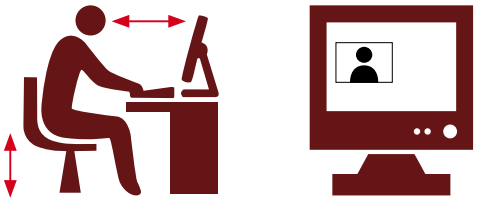

2 Ayez près de vous les numéros de téléphone, les noms des personnes à joindre ou tout élément pouvant être demandé (exemple : numéro de sécurité sociale).

3 Tapez le numéro de téléphone de la personne à appeler puis cliquez sur l'icône vert.

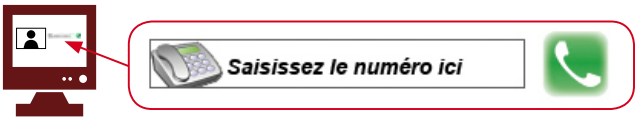

4 **Plusieurs choix de communication**

- LSF : vous signez, l'interprète transmet à votre interlocuteur et vous traduit ses réponses // **ou** vous écrivez en mode chat, l'interprète transmet à votre interlocuteur et vous traduit ses réponses // **ou** vous parlez directement à votre interlocuteur dans le micro, l'interprète vous traduit ses réponses.

- LPC : vous écrivez en mode chat, le codeur transmet à votre interlocuteur et vous code ses réponses // **ou** vous parlez directement à votre interlocuteur dans le micro, le codeur vous code ses réponses.

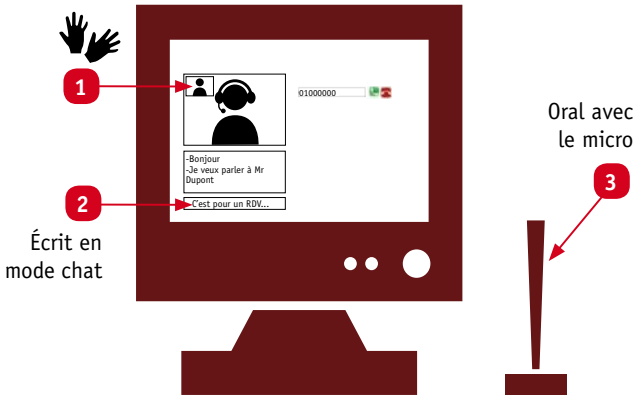

Avant que l'interprète ou le codeur n'appelle votre interlocuteur, présentez-vous et expliquez l'objet de votre appel.

5 A votre demande, l'interprète ou le codeur met fin à l'appel avec l'interlocuteur, à la fin de la conversation.

6 La communication avec l'interprète ou le codeur n'est pas terminée, c'est à vous d'appuyer sur l'icône rouge pour vous déconnecter.

7 Avant de partir, effacez le numéro de la personne que vous avez appelée et vérifiez que vous n'avez pas laissé d'informations confidentielles dans la cabine.

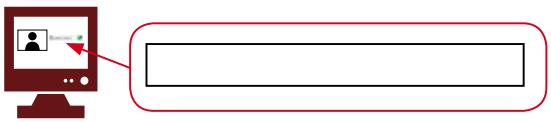

APPEL TEXTE

1 Utilisez aussi l'ordinateur portable, plus ergonomique.

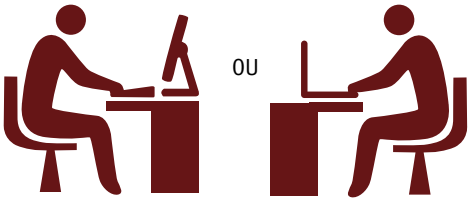

2 Ayez près de vous les numéros de téléphone, les noms des personnes à joindre ou tout élément pouvant être demandé (exemple : numéro de sécurité sociale).

3 Indiquez le numéro de téléphone de votre correspondant dans la première case ("numéro appelé").

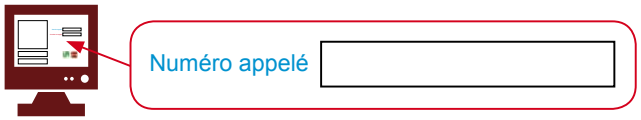

4 **Plusieurs choix de communication :**
- **Vous voulez parler à votre correspondant** : vous ajoutez votre propre numéro de téléphone, celui auquel on peut vous joindre, dans la seconde case ("numéro de rappel").
- **Vous ne voulez pas parler à votre correspondant, mais utiliser le texte** : vous ne mettez rien dans la seconde case ("numéro de rappel").

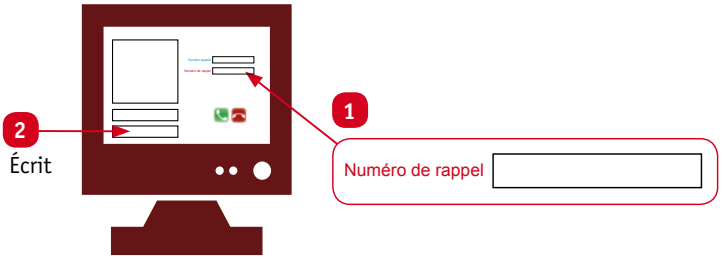

5 Vous cliquez sur le téléphone vert pour lancer l'appel.
- Si vous avez choisi de parler au correspondant, le vélotypiste établira la communication téléphonique avec votre portable. Une fois la liaison établie, vous pouvez lui parler, il vous répondra par écrit.
- Sinon, vous engagez la conversation directement en mode texte, en écrivant dans la case "envoi".

6 A votre demande, le vélotypiste met fin à l'appel avec l'interlocuteur, à la fin de la conversation.

7 La communication avec le vélotypiste n'est pas terminée, c'est à vous d'appuyer sur l'icône rouge pour vous déconnecter.

8 Avant de partir, effacez le numéro de la personne que vous avez appelée et vérifiez que vous n'avez pas laissé d'informations confidentielles dans la cabine.

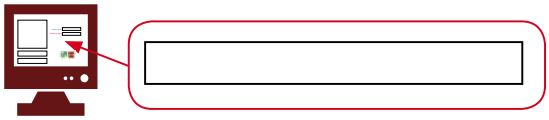

Le kit de communication

Pour faire connaître le relais téléphonique public

Un des objectifs du projet étant la fréquentation du service, l'association Aditus a réalisé un kit de communication pour faire connaître le relais téléphonique public aux usagers concernés à Paris et en Ile-de-France.

Une affiche de format A3

Un flyer recto-verso de format A5

Une page dédiée sur le site Aditus

Association Aditus
Relais téléphonique public
Un coup de fil à passer ?
En LSF ? En LPC ? Par écrit ?
N'hésitez plus !
ACTUALITÉ
Ouverture au public le lundi 25 juin 2012
5, rue Taylor
Paris 10ème

Les partenaires qui contribuent au projet : Websourd et Extramuros

Websourd

www.websourd-entreprise.fr

websourd
EN SIGNE D'OUVERTURE

L'initiative

L'histoire remonte à 1995, période à laquelle les NTIC connaissent un développement exponentiel. Afin de pallier la carence d'accès à l'information des sourds et des malentendants et lutter contre leur exclusion sociale et citoyenne, l'idée d'utiliser le web émerge !
Dès lors, Websourd commence à développer un site internet afin que les sourds et les malentendants puissent avoir accès à l'information, mutualiser les services de traducteurs sourds en LSF et concevoir une gamme d'outils pour une meilleure communication entre entendants et sourds.
En 2004, Websourd devient une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et lance officiellement le site www.websourd.org. À partir de cette date, Websourd connait une croissance prodigieuse et enchaîne les succès.
En 2005/2006, l'entreprise diffuse des actus brèves en lien avec l'AFP, édite un ouvrage bilingue « Le Petit Sapin », met sur le marché des solutions de communication pour l'intégration des salariés dans les entreprises, participe à la création d'une formation diplômante d'interprète/traducteur en LSF avec l'Université Toulouse le Mirail.
2007 et 2008 voient la mise en œuvre du centre relais Visi008 qui deviendra Elision en 2011.
Parallèlement et jusqu'à aujourd'hui, Websourd développe de nouveaux services. Avec l'appui de son pôle Recherche, l'entreprise finalise un système de personnages virtuels signant (3DSigner) et conçoit « Jade », l'avatar de la SNCF qui diffuse, sur les écrans en gare, toute l'info en LSF à destination des sourds.

Les valeurs

Les valeurs de Websourd sont issues de l'Economie Sociale et Solidaire. Websourd est une entreprise d'utilité sociale (SCIC) qui a fait le choix, dès sa création, de revendiquer une nouvelle alternative économique. Priorité à la personne sourde ou malentendante, au partage et à la solidarité dans une entreprise où les sociétaires, qu'ils soient salariés ou usagers, sont parties prenantes.
La particularité de Websourd est d'avoir été créée par des sourds pour mieux répondre à leurs besoins, de s'inscrire résolument dans une démarche économique pérenne et de s'appuyer sur les compétences des sourds. À ce titre, les statuts de l'entreprise intègrent un collège d'usagers, composé en majorité de personnes sourdes et un collège de partenaires de la finance solidaire, mutualistes et entrepreneurs.

L'entreprise

L'effectif est composé de personnes sourdes et entendantes, la langue des signes constitue la langue de référence dans les relations de travail au sein de l'entreprise.
Websourd s'est engagé dans une démarche qualité et a obtenu en mars 2011 la certification ISO 9001. Une reconnaissance qui stimule toujours plus les exigences de l'entreprise en termes de qualité, de normalisation technique, d'ergonomie et de linguistique qui en font aujourd'hui un référent incontournable dans le monde de la surdité. Son action fédère un grand nombre de partenaires, publics ou privés, s'inscrit dans une dynamique forte sur les plans national et international et repose sur la mutualisation des ressources ainsi que la capitalisation humaine (création d'emplois, de nouveaux métiers, formation, etc.).
Sa mission et son combat de tous les jours s'inscrivent dans la volonté de trouver les clés pour que la population sourde prenne sa place et s'épanouisse pleinement dans la société civile.

Extramuros

www.extramuros-paris.org

EXTRAMUROS®
(l'objet infini)

Qui sommes nous?

Extramuros, entreprise créative d'insertion, imagine, conçoit, fabrique et distribue des objets réalisés à partir de matériaux de récupération.
Nous considérons que les objets mis au rebut sont une stimulation pour l'imagination et une source inépuisable de créativité.

- En tant qu'entreprise d'insertion , nous nous engageons activement dans la lutte contre les exclusions.
- Nous nous positionnons également dans une démarche de sensibilisation et de changement de regard porté à la matière :

- les objets réalisés témoignent du potentiel de revalorisation de nos « déchets »,
- Nous organisons et encadrons des ateliers participatifs, proposant des activités de réemploi original et artistique des matériaux.

L'objet infini : « L'objet infini » est une création innovante, fonctionnelle et à forte dimension esthétique, qui transmet l'histoire de la matière qui le constitue.
Les matériaux d'origine sont « détournés » : nous leur inventons de nouvelles fonctions, nous leur offrons une renaissance.

L'objet infini témoigne de l'engagement environnemental et social de son acquéreur.
Il est, à travers son processus de fabrication, porteur de sens et de valeurs.

Les partenaires qui soutiennent et permettent la réalisation du projet

FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER

FONDATION CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE

Fonds Handicap & Société
intégrance

Macif Egalis
une démarche pour les personnes en situation de handicap

MACIF

L'association Aditus

www.aditus.fr

Impulser de nouveaux modèles d'accessibilité

Créée au printemps 2011, l'association Aditus a pour objet la promotion, la conception et le développement d'outils et de modèles d'accessibilité visant à réduire ou supprimer des situations de handicap, rencontrées en particulier par les publics de personnes sourdes ou malentendantes.
À l'instar de la loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui pose le principe de l'accès de tous à tout et désigne l'environnement inadapté comme un des facteurs de handicap, l'association Aditus a déjà mené plusieurs actions avant l'ouverture de son service de relais téléphonique public.

Accessibilité évènementielle

www.aditus.fr/evenement

Pour que les évènements (conférences, réunions d'entreprise, meetings électoraux, salons, etc) soient davantage accessibles à tous les publics, l'association Aditus a élaboré et lancé en décembre 2011 un **mode d'emploi d'accessibilité évènementielle**. Sur la base d'une **typologie d'évènements**, il définit **plusieurs niveaux d'accessibilité** pour que les organisateurs de manifestations trouvent les réponses à leur souci d'accueillir le public le plus large, **en tenant compte de toutes les formes de handicap**. Ce mode d'emploi s'est appuyé sur une concertation avec les associations représentatives des publics de personnes handicapées et sur des évènements pilotes.

Association Aditus

Appel pour l'accessibilité des campagnes électorales
De l'accessibilité en démocratie

Le cœur de notre vie politique bat plus fort tous les cinq ans, au moment des élections présidentielles et législatives. À la veille des échéances électorales de 2012, il est crucial de rappeler l'importance de rendre accessibles les campagnes des candidats aux électeurs en situation de handicap.

Le handicap recouvre des réalités très diverses et concerne plusieurs millions de nos concitoyens. Les handicaps sont multiples : moteurs, auditifs, visuels, mentaux ou psychiques ; ils sont momentanés ou définitifs ; ils sont parfois associés. Mais les personnes handicapées sont avant tout des **citoyens à part entière**. Elles aspirent à **exercer pleinement leur citoyenneté**, ce droit naturel qui leur est encore trop souvent refusé !

La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté aime que le principe de l'accès de tous à tout s'imposent à nous tous. Les personnes handicapées n'entendent donc pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre Cité et n'acceptent pas d'être davantage écartées du **débat politique et citoyen** qui nous attend en 2012.

Il est de la **responsabilité de tous les candidats** et de toutes les formations politiques de s'engager à mener campagne dans le cadre le plus accessible possible.

Les réunions publiques doivent être organisées dans des espaces répondant aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. La circulation sans contrainte doit ainsi être possible pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel, la compréhension des discours et des échanges doit être possible pour les personnes sourdes ou malentendantes (via une interprétation simultanée en Langue des Signes Française, une transcription écrite simultanée et une boucle magnétique).

Les sites internet des candidats et des partis politiques doivent également être accessibles. Les messages audiovisuels, qu'ils soient en ligne, diffusés dans le cadre de la campagne officielle ou projetés lors des meetings, seront sous-titrés, traduits en Langue des Signes et audio-décrits. Les professions de foi, les programmes, les tracts pouvant aussi être disponibles sur des supports accessibles à tous et adaptés à chaque type de handicap : en braille, en format numérique, traduits en Langue des Signes, en appliquant les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre ». Les permanences des candidats devront elles-mêmes pouvoir accueillir tous les publics et le handicap des électeurs ne doit pas empêcher l'échange avec le candidat et son équipe.

Et la question du coût ? Parlons-en ! La démocratie a un coût qui ne pose pas de difficulté pour l'organisation des élections. Dès lors que ces exigences sont prises en compte en amont de l'organisation de la campagne, elles entraînent peu d'engagements par rapport au budget global d'un candidat, en particulier à l'élection présidentielle.

Cet engagement doit être **partagé par l'ensemble des acteurs de la vie politique française** pour que les électeurs en situation de handicap ne soient pas réduits à faire leur choix entre les seuls candidats ayant organisé une campagne accessible.

La parole politique a tendance à se complexifier, elle est parfois confuse, voire incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens. Notre **effort d'accessibilité sera utile** au plus grand nombre et apprécié par l'ensemble des électeurs.

En ce qui nous concerne, que nous soutenions ou non un candidat, nous veillerons à l'engagement des formations politiques pour que leur campagne soit la plus accessible possible car nous sommes convaincus qu'une démocratie se mesure aussi à l'aune de son accessibilité.

par Jérémie Boroy, délégué général d'Aditus
Tribune publiée dans Libération
du 18 novembre 2011

Accessibilité électorale

www.aditus.fr/electoral

Dans le cadre de sa mobilisation pour le développement de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en période électorale, l'association Aditus a pris l'initiative de diffuser un appel pour l'accessibilité des campagnes électorales de 2012 afin d'inciter les formations politiques et leurs candidats à intégrer l'accessibilité à l'organisation de leurs campagnes, en prenant en compte tous les handicaps.
Cet appel a été publié par Libération dans son édition du 18 novembre 2011. Il a été signé depuis par plusieurs candidats et personnalités politiques.

Accessibilité citoyenne

www.leselectionspourtous.fr

Au printemps 2012, en vue de la **campagne pour l'élection présidentielle** de 2012, l'Association Aditus a créé un **média éphémère** : www.leselectionspourtous.fr pour permettre aux publics de personnes sourdes ou malentendantes de **suivre en temps réel ce temps fort** de notre vie politique. En partenariat avec d'autres médias, ce projet a permis à des jeunes sourds de s'initier aux métiers des médias.

Contact presse

presse@aditus.fr
SMS exclusivement : 06 09 51 00 65